

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Coopération technique avec le Venezuela - Programme d'actions pour l'année
2005 avec l'A'Urba, opérateur - Convention - Décision - Autorisation**

M. Jacques Valade présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, une coopération technique est menée par la Communauté Urbaine de Bordeaux avec des intercommunalités et villes du Venezuela. Cette coopération est co-financée depuis 1998 par le Ministère des Affaires Etrangères via les crédits déconcentrés du SGAR sur la base de versements annuels.

Après l'organisation du 4 au 8 avril 2005 à Barinas (Est du Venezuela) d'un séminaire associant les représentants des collectivités vénézuéliennes susceptibles de coopérer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, un programme d'actions 2005/2009 a été arrêté.

Celui-ci a fait l'objet de la délibération n°2005/0 565 du 8 juillet 2005 et a prévu un programme portant sur les domaines de l'eau, des transports et de l'urbanisme.

Une subvention (25 000€) a été accordée par le Ministère des Affaires Etrangères pour l'ensemble du programme 2005.

L'Agence d'Urbanisme, au-delà des missions incluses dans la subvention annuelle qui lui est octroyée par notre Etablissement Public, assure également une mission d'opérateur coordonnateur de ce programme annuel. Son expertise et sa connaissance de terrain sont essentielles pour la réussite de ces actions de coopération.

Ses frais directs à engager représentent une somme de 15000€ .

Pour l'année 2005, les axes du programme d'activités sont les suivants :

1- Organisation du séminaire d'identification des activités de coopération 2005-2009 à Barinas du 4 au 8 avril 2005

Après l'organisation du 4 au 8 avril 2005 à Barinas d'un séminaire d'identification des activités de coopération 2005 -2009 , quatre projets retenus ont répondu en tous points aux exigences suivantes, à savoir :

- une assistance technique et méthodologique sur les aspects transports publics, eau et assainissement, urbanisme.
- une réelle motivation des élus au regard des situations critiques
- une équipe de projet dédiée
- des garanties de financement local et de stabilité politique
- des garanties d'évaluation des résultats.

2- Actions d'expertise et de conseils techniques et méthodologies particulières

Après la validation du programme pluri - annuel adopté par délibération 2005/0565 du Conseil de Communauté du 8 juillet 2005, ces échanges techniques seront poursuivis avec les villes sélectionnées à l'occasion de la réception d'une délégation vénézuélienne au dernier trimestre 2005.

Cette rencontre associera les élus et fonctionnaires des collectivités dont les projets ont été retenus prioritaires et permettra de formaliser un accord- cadre ainsi que des conventions spécifiques relatives à chaque projet.

Dans le cadre de ce programme de travail, défini en liaison avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, l' A'Urba est plus particulièrement chargée :

a- Sur le plan de l'organisation générale :

- de poursuivre son assistance technique auprès de la Direction de la Coopération Internationale et Intercommunautaire pour la définition du programme 2005 ;
- de l'organisation matérielle et technique des missions d'expertises locales en lien avec les collectivités vénézuéliennes ;
- de la prise en charge des tâches d'interprétariat en ce qui concerne les documents et supports d'échanges techniques ;
- de la réalisation des rapports d'activités en liaison avec les intervenants techniques de la Communauté Urbaine.

b- Sur le plan de la participation au programme d'actions techniques en 2005 :

- de la vérification et de la sélection des demandes exprimées par les municipalités ou intercommunalités vénézuéliennes prétendant bénéficier d'une assistance technique dans les domaines de la planification urbaine, de l'intégration urbaine des réseaux de transport et interfaces avec l'aménagement des espaces publics ;

- de l'assistance méthodologique et des expertises techniques auprès des municipalités ayant présenté un projet cohérent dans ces domaines (maximum deux collectivités ou intercommunalités).

3- Organisation de réseaux thématiques intercommunaux

Dans ce cadre, il s'agira de poursuivre l'animation de réseaux de villes sur un thème fédérateur tel que l'urbanisme.

Les actions menées auprès des communes sélectionnées devront, en effet, alimenter ce réseau local qui vise à diffuser les acquis de la coopération technique auprès des villes qui n'en sont pas directement bénéficiaires.

Il vous est donc demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Décider d'accorder à l'A'URBA une subvention de 15000€ correspondant aux frais directs engagés par elle au titre du programme d'actions 2005,

-Autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les modalités de versement de ladite subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005**

M. MICHEL SAINTE-MARIE